



Allocation de CAF pr enfants algeriens et turcs entres HR

Par **bcbg66**, le **10/11/2013** à **23:32**

Bjr,
Je suis tombee sur un texte passe inaperçu dans les medias.
On voit un debut du deblocage par rapport au droit d'ouverture aux prestations de la CAF pour les enfants etrangers mineurs entres en France hors de la procedure de regroupement familial.
<http://www.rmc.fr/info/382098/les-allocations-familiales-etendues-aux-enfants-d-immigres>
<http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2013/04/13/les-parents-denfants-algeriens-et-turcs-entres-en-dehors-du-regroupement-familial-ont-droit-aux-prestations-familiales-cass-ass-plen-5-avril-2013-rachid-x-et-a/>
D'apres ces deux texte qui font part d'une seule et meme decision d'importance, les enfants algeriens et turcs dans cette situation peuvent dorenavant beneficier de l'allocation de la CAF.
J'ose esperer que dans un avenir proche, ce dispositif se generalisera pour toutes les nationalites sans distinction discriminatoire.